

SESSAD Marie Curie

CRÉATION

Le SESSAD Marie CURIE a été créé le 1^{er} juillet 2016.

Le service est situé à Villeurbanne. Le SESSAD est géré par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique qui gère plus de 100 établissements et services médico-sociaux en France avec 2500 salariés..



L'ADMISSION

Les personnes accompagnées doivent avoir un diagnostic d'autisme Asperger ou sans déficience établi.

L'admission s'effectue sur notification de la CDAPH :

Elle se décline en trois phases, premier contact, préadmission et admission au cours desquelles vous rencontrerez les membres de l'équipe pluridisciplinaire.



AUTORITÉ DE CONTRÔLE

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

FINANCEMENT

• Sécurité sociale •
Contrat pluri-annuel
d'objectifs et de moyens
avec l'ARS.



ORIENTATION

• MDMPH



équipe interdisciplinaire

Une directrice de territoire - Une directrice adjointe -
Un médecin psychiatre - Une neuropsychologue - Une
psychologue clinicienne - Une ergothérapeute - Trois
éducateurs spécialisés.



Le SESSAD Marie Curie accompagne des adolescents et jeunes adultes de 12 à 20 ans, présentant un autisme de type syndrome d'Asperger.



Le service intervient sur le lieu de scolarisation, au domicile, dans le milieu professionnel, sur les lieux de loisirs pour garantir la généralisation des acquis de la personne dans tous ses lieux de vie, et de lui permettre de s'inscrire sur le long terme dans la vie de la cité.

SESSAD Marie Curie

Situation géographique

Le Service se situe à proximité du centre-ville de Villeurbanne entre Gratte-Ciel et la Place Grand Clément.

Moyen d'accès

Par les transports en commun :

- Bus Ligne C3 arrêt Blanqui Centre et Mémoire Ste (220m du SESSAD)
- Métro Ligne A direction Vaulx en Velin / La Soie, descendre à Gratte-Ciel (720 m du SESSAD)

Par la route :

- Par l'A43, sortie Villeurbanne / Gratte-Ciel Cusset
- Par l'A42 sortie 2b Villeurbanne

Contact

• Directrice

Mélanie TACQUARD

Tél. : **06 17 23 81 08**

melanie.tacquard@fondation-ove.fr

• Directrice adjointe

Delphine LARD

Tél. : **06 23 05 69 78**

delphine.lard@fondation-ove.fr



SESSAD Marie CURIE

24 - 26 Avenue Auguste Blanqui
69100 VILLEURBANNE

www.fondation-ove.fr



Imprimé par
l'ESAT MYRIADE



SESSAD Marie Curie

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

mars 2019





LA MISSION

Le service accompagne essentiellement des jeunes autistes Asperger.

Nos missions sont les suivantes :

- Développer l'autonomie, la relation à l'autre, les habiletés sociales.
- Apprendre à se connaître.
- Favoriser le maintien de la scolarisation tout en veillant à la mise en place d'aménagements si nécessaire.
- Développer l'accompagnement pré-professionnel et le jobcoaching pour une insertion dans la vie active.
- Accueillir et soutenir les aidants et les fratries par la mise en place de groupes de paroles.
- Éviter les ruptures de parcours.

L'ORGANISATION

Le SESSAD accompagne la personne « à domicile », c'est-à-dire dans ses différents lieux de vie.

Les prestations proposées tiennent compte des accompagnements préexistants et des besoins repérés avec l'utilisateur, sa famille et les partenaires concourant à l'accompagnement de l'adolescent.



LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

L'utilisateur et sa famille reçoivent, lors de l'admission, les différents documents prévus par la loi 2002-02 :

- Livret d'accueil
- Règlement de fonctionnement
- Chartes des droits et des libertés
- Le projet de la Fondation OVE
- Plaquette de présentation

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Le contrat de séjour est signé dans les dix jours qui suivent l'admission. Il fixe les propositions et modalités d'accompagnement en tenant compte des attentes du jeune et de sa famille.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le Projet Individualisé d'Accompagnement complète le contrat de séjour et personnalise le service rendu à la personne. Il se fonde sur ses potentialités, vise l'évolution de la personne accompagnée actrice de son projet. Il met en rapport des besoins repérés avec les ressources disponibles internes au service et dans son environnement (compétences, dispositifs).



LES PARTENAIRES

Afin de mener à bien ses missions, le SESSAD travaille en lien avec :

- Etablissements scolaires
- Centre Ressources Autisme Rhône-Alpes
- CMP, CMPA,
- Les professionnels exerçant en libéral accompagnant le jeune.
- Organismes favorisant l'insertion professionnelle (mission locale, Arpejh, ...)
- Maison des Jeunes et de la Culture
- Services sociaux

MDMPH : La Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

ARS AURA : Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

